

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUGNAC

Jeudi 12 avril 2018 à 19h00
Séance n° 03

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois d'avril à dix-neuf heures zéro minute, les Membres du conseil municipal de la commune de Rougnac se sont réunis à la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame VELLA-FRUGIER Marylise, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents (8/11) : Mme VELLA-FRUGIER Marylise, Mr MONTERA Pascal, Mme BARTHOLOME Céline, Mr MERCIER Francis, Mr ROUHAUD Ludovic, Mr GUEDON Cyrille, Mr DAGNAS Raymond, Mr PAPELARD Frédéric.

Absents excusés (3/11): Mr MIGAUD Fernand, Mme LASSAIGNE Mireille, Mr LAFAYE Sébastien.

Pouvoirs (3/11) :

1. Mr MIGAUD Fernand donne pouvoir à Mme VELLA-FRUGIER Marylise.
2. Mme LASSAIGNE Mireille donne pouvoir à Mr MERCIER Francis.
3. Mr LAFAYE Sébastien donne pouvoir à Mr GUEDON Cyrille.

Mr ROUHAUD Ludovic **est nommé secrétaire de séance.**

Exprimé : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-01

Objet : Répartition du compte 6574 – Subventions de fonctionnement de l'année 2018 aux associations et autres personnes de droit privé.

Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, présente les diverses demandes de subventions de l'année 2018.

Après avoir écouté toutes les demandes, et que Monsieur ROUHAUD Ludovic, conseiller municipal, mais aussi, Président de la société de chasse, quitte la salle.

Le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

AE2CGR	210 euros
Comité des fêtes de Rougnac	1300 euros
Association « Les Amis de Rougnac »	500 euros
Association « L'Age d'Or » à Rougnac	250 euros
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de l'Aire Sud-Est d'Angoulême à Villebois-Lavalette	200 euros
Association « Main dans la Main » Gamby à Villebois-Lavalette	100 euros
Société de Chasse Communale de Rougnac	200 euros
FNCR section de Rougnac	60 euros
ADMR de Villebois-Lavalette	150 euros
Association « Esprit ' libre » à Rougnac	500 euros
Unité Locale Croix Rouge Française Sud Charente de Villebois-Lavalette	200 euros
ASLPHL section Handball de Villebois-Lavalette	50 euros
Prévention routière à Angoulême	100 euros
Association « Les détendus de la caisse à savon de Rougnac »	300 euros
Divers	180 euros
TOTAL : 4300 euros	

Dans le budget primitif général de 2018 sera prévu 4300 € au compte 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Exprimé : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-02

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 et propose aux Membres du conseil municipal de procéder au vote des trois taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des taux suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation -----12.00 % produit correspondant : 52 248 €

Taxe foncière (bâti) ----- 23.52 % produit correspondant : 70 372 €

Taxe foncière (non bâti) ----- 65.12 % produit correspondant : 19 601 €

Exprimé : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Délibération n° 2018-03-03

Objet : Vote du compte de gestion 2017 du budget général.

Monsieur VIAUX Jean-François, agent comptable et trésorier à Villebois-Lavalette, présente le compte de gestion 2017 du budget général de la commune de Rougnac.

Les Membres du conseil municipal examinent le compte de gestion 2017 du budget général.

Les Membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2017 du budget général de la commune de Rougnac.

Exprimé : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-04

Objet : Vote du compte de gestion 2017 du service assainissement.

Monsieur VIAUX Jean-François, agent comptable et trésorier à Villebois-Lavalette, présente le compte de gestion 2017 du service assainissement de la commune de Rougnac.

Les Membres du conseil municipal examinent le compte de gestion 2017 du service assainissement.

Les Membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2017 du service assainissement de la commune de Rougnac.

Exprimé : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-05

Objet : Vote du compte de gestion 2017 de la caisse des écoles.

Monsieur VIAUX Jean-François, agent comptable et trésorier à Villebois-Lavalette, présente le compte de gestion 2017 de la caisse des écoles de la commune de Rougnac.

Les Membres du conseil municipal examinent le compte de gestion 2017 de la caisse des écoles.

Les Membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2017 de la caisse des écoles de la commune de Rougnac.

Exprimé : 10

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 3

Délibération n° 2018-03-06

Objet : Vote du compte administratif 2017 du budget général.

Sous la présidence de Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, le Conseil municipal examine le compte administratif général communal 2017, qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
002 Résultat reporté (de 2016)	+ 91 020.55 €
Dépenses	393 945.20 €
Recettes	383 379.58 €
Fonctionnement : excédent de clôture 2017	80 454.93 €

INVESTISSEMENT	
001 Résultat reporté (de 2016)	+ 29 003.58 €
Dépenses	28 044.26 €
Recettes	15 035.70 €
Investissement : excédent de financement 2017 (001)	15 995.02 €
Reste à réaliser en dépenses (à reporter en 2018)	7 850 €
Reste à réaliser en recettes (à reporter en 2018)	0.00 €
Excédent total de financement 2017	8 145.02 €

Hors de la présence de Madame VELLA-FRUGIER Marylise, Maire, les Membres du conseil municipal approuvent, le compte administratif 2017 du budget général de la commune de Rougnac.

Exprimé : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-07

Objet : Vote du compte administratif 2017 du service assainissement.

Sous la présidence de Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 du service assainissement, qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
002 Résultat reporté (de 2016)	+ 2 763.09 €
Dépenses	16 206.27 €
Recettes	16 802.98 €
Fonctionnement : excédent de clôture 2017	3 359.80 €

INVESTISSEMENT	
001 Résultat reporté (de 2016)	+ 16 068.17 €
Dépenses	15 663.70 €
Recettes	11 543.00 €
Investissement : excédent de financement 2017 (001)	11 947.47 €
Reste à réaliser en dépenses (à reporter en 2018)	0.00 €
Reste à réaliser en recettes (à reporter en 2018)	0.00 €
Excédent total de financement 2017	11 947.47 €

Hors de la présence de Madame VELLA-FRUGIER Marylise, Maire, les Membres du conseil municipal approuvent, le compte administratif 2017 du service assainissement de la commune de Rougnac.

Exprimé : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-08

Objet : Vote du compte administratif 2017 de la caisse des écoles.

Sous la présidence de Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, le Conseil municipal examine le compte administratif 2017 de la caisse des écoles, qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
002 Résultat reporté (de 2016)	+ 1 001.73 €
Dépenses	496.00 €
Recettes	52.00 €
Fonctionnement : excédent de clôture 2017 (002)	557.73 €

Hors de la présence de Madame VELLA-FRUGIER Marylise, Maire, les Membres du conseil municipal approuvent, le compte administratif 2017 de la caisse des écoles de la commune de Rougnac.

Exprimé : 11

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

Délibération n° 2018-03-09

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2017 du budget général

Le douze avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures, présenté par Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame VELLA-FRUGIER Marylise, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1^{er} - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		91020,55	0,00	29003,58	0	120024,13
Opérations de l'exercice	393945,20	383379,58	28044,26	15035,70	421989,46	398415,28
Totaux	393945,20	474400,13	28044,26	44039,28	421989,46	518439,41
Résultat de clôture		80454,93		15995,02		96449,95

Besoin de financement (au compte 001)	0,00
Excédent de financement (au compte 001)	15995,02

Restes à réaliser	7850,00
-------------------	---------

Besoin de financement des RAR	
Excédent de financement des restes à réaliser	

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	8145,02

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter **15000,00** au compte 1068 Investissement

65454,93 au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Vote : **Pour : 8** **Contre : 0** **Abstention : 3**

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Exprimé : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-10

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2017 du service assainissement.

Le douze avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures, présenté par Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du service assainissement dressé par Madame VELLA-FRUGIER Marylise, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1^{er} - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2763,09		16068,17		18831,26
Opérations de l'exercice	16206,27	16802,98	15663,70	11543,00	31869,97	28345,98
Totaux	16206,27	19566,07	15663,70	27611,17	31869,97	47177,24
Résultat de clôture		3359,80		11947,47		15307,27
Besoin de financement (au compte 001)				0,00		
Excédent de financement (au compte 001)				11947,47		
Restes à réaliser						
Besoin de financement des RAR						
Excédent de financement des RAR						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				11947,47		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter				0,00		au compte 1068 investissement
				3359,80		au compte 002 excédent de fonctionnement reporté
Vote :	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0			
3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes						
4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,						
5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,						

Exprimé : 11

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 1

Délibération n° 2018-03-11

Objet : Vote du budget primitif 2018 du budget général.

Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, présente et indique aux Membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif général de la commune de Rognac pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil municipal votent un budget équilibré pour le budget général de la commune pour l'année 2018 à :

- > **44 210.86 euros en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT.**
- > **450 560.23 euros en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT.**

Exprimé : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération n° 2018-03-12

Objet : Vote du budget primitif 2018 du service assainissement.

Madame BARTHOLOME Céline, 2^{ème} adjointe et chargée des finances communales, présente et indique aux Membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif du service assainissement de la commune de Rognac pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil municipal votent un budget équilibré pour le service assainissement de la commune pour l'année 2018 à :

- > **23 641.47 euros en recettes et dépenses d'INVESTISSEMENT.**
- > **18 805.80 euros en recettes et dépenses de FONCTIONNEMENT.**

Exprimé : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2018-03-13

Objet : Vente de l'Ancien Presbytère.

Madame le Maire rappelle que lors des dernières réunions, il a été convenu d'aliéner l'Ancien Presbytère d'une surface habitable de 110 m² situé « Le Bourg » sur la parcelle cadastrée AB n° 16 d'une contenance de 790 m² et d'un jardin situé sur la parcelle cadastrée AB n° 40 d'une contenance de 739 m², car le maintien en bon état de fonctionnement de ce bien nécessiterait de grands frais.

Elle rappelle que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état, pour le relouer à une famille, seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard et que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal sans réaliser d'investissements colossaux notamment relatif aux normes d'accessibilités.

Madame le Maire informe qu'une offre a été transmise à la commune par l'intermédiaire de l'agence « Leggett Immobilier ». Elle est présentée par Monsieur Paul McLAUGHLIN et s'élève à 65 000

euros net vendeur. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 6 000 euros qui seront à la charge de l'acquéreur ainsi que tous les frais d'actes notariés.

Au vu de ces éléments et considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de :

- Prononcer la cession de l'ensemble immobilier nommé l'Ancien Presbytère d'une surface habitable de 110 m² situé Le Bourg à Rougnac (16320), composé des parcelles cadastrées section AB n° 16 et AB n° 40 d'une superficie totale de 1529 m², au profit de Monsieur Paul McLAUGHLIN, pour un montant de 65 000 euros net vendeur, étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 6 000 euros ainsi que les frais d'actes notariés qui seront également à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à cette transaction.

Questions et informations diverses

- Présentation par Monsieur MERCIER Francis, 3^{ème} adjoint, des préconisations proposées par les services du Département pour l'aménagement du carrefour en bas de la Mairie, au croisement des routes départementales.
- Rappel des événements à venir :
 - Cérémonie du 8 mai au Monument aux Morts.
 - Inauguration de l'accessibilité du Multiple rural « La Détente » le 23 mai 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme, à Rougnac, le 12 avril 2018.
Le Maire,
Madame VELLA-FRUGIER Marylise

